Nations Unies A/RES/76/9

Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2021

Soixante-seizième session
Point 91 de l'ordre du jour
Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 novembre 2021

[*sans renvoi à une grande commission (A/76/L.10 et A/76/L.10/Add.1)*]

76/9. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

L'Assemblée générale,

Ayant reçu le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 2020[1],

Prenant note de la déclaration dans laquelle le Directeur général de l'Agence a donné un complément d'information sur les principaux éléments nouveaux qui concernent l'activité de l'Agence en 2021,

Mesurant l'importance de l'action que mène l'Agence,

Saluant la coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence, ainsi que l'Accord régissant les relations entre celles-ci, que la Conférence générale de l'Agence a approuvé le 23 octobre 1957 et qu'elle a elle-même approuvé dans l'annexe à sa résolution 1145 (XII) du 14 novembre 1957,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ;

2. *Prend note* de la résolution GC(65)/RES/2 sur l'Agence et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de la résolution GC(65)/RES/8 sur la sûreté nucléaire et radiologique, de la résolution GC(65)/RES/9 sur la sécurité nucléaire, de la résolution GC(65)/RES/10 sur le renforcement des activités de coopération technique de l'Agence, de la résolution GC(65)/RES/11 sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires – comprenant les résolutions GC(65)/RES/11 A sur les applications nucléaires non énergétiques, GC(65)/RES/11 B sur les applications nucléaires énergétiques et GC(65)/RES/11 C sur la gestion des connaissances nucléaires –, de la

[1] Voir A/76/232.

Merci de recycler

résolution GC(65)/RES/12 sur le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence, de la résolution GC(65)/RES/13 sur la mise en œuvre de l'Accord entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la résolution GC(65)/RES/14 sur l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient et de la résolution GC(65)/RES/15 sur les questions relatives au personnel – comprenant les résolutions GC(65)/RES/15 A sur la composition de l'effectif du secrétariat de l'Agence et GC(65)/RES/15 B sur les femmes au secrétariat –, et des décisions GC(65)/DEC/10 sur la nomination du Vérificateur extérieur, GC(65)/DEC/11 sur l'amendement de l'article XIV.A du Statut de l'Agence, GC(65)/DEC/12 sur la promotion de l'efficience et de l'efficacité du processus de prise de décisions de l'Agence, GC(65)/DEC/13 sur le rétablissement de l'égalité souveraine de tous les membres de l'Agence et GC(65)/DEC/14 sur l'amendement de l'article VI du Statut de l'Agence, toutes adoptées par la Conférence générale de l'Agence à sa soixante-cinquième session ordinaire, tenue du 20 au 24 septembre 2021 ;

3. *Réaffirme son appui énergique* à l'Agence pour le rôle incontournable qu'elle joue en encourageant et en facilitant le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires ;

4. *Demande* aux États Membres de continuer à soutenir les activités de l'Agence ;

5. *Prie* le Secrétaire général de communiquer au Directeur général de l'Agence les comptes rendus des débats de sa soixante-seizième session qu'elle aura consacrés aux activités de l'Agence.

40e séance plénière
24 novembre 2021